

Peu de formations du supérieur, mais l'apprentissage et les contrats de professionnalisation en réponse aux besoins de main-d'œuvre

En Mayenne, l'offre de formation ne répond pas entièrement aux besoins des jeunes étudiants, notamment pour certaines filières universitaires longues ou les cursus de préparation aux grandes écoles. Ils sont nombreux à quitter le département pour suivre ce type de formation. À l'opposé, les formations post-bac plus courtes sont plus présentes sur le territoire. En lien avec les besoins importants du système de santé, les effectifs des cursus paramédicaux augmentent depuis plusieurs années. L'apprentissage et les contrats de professionnalisation sont aussi montés en charge ces dernières années. Ils permettent de compléter les compétences nécessaires sur le territoire, notamment dans l'agroalimentaire où les besoins de recrutement sont élevés. En Mayenne, le niveau de diplômes est élevé et les salariés, en particulier les jeunes, ne trouvent pas toujours d'emploi en adéquation avec leurs qualifications.

Après le bac, 7 jeunes mayennais sur 10 partent poursuivre leurs études ailleurs

En 2018, 2 050 jeunes mayennais ayant obtenu le baccalauréat poursuivent leurs études dans le supérieur. Pour leurs études supérieures, les étudiants ont le choix entre plusieurs filières : les universités, les écoles et instituts d'enseignement supérieur, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les Brevets de technicien supérieur (BTS), etc. Parmi les 1 460 jeunes qui étudient ailleurs, 120 sont inscrits en CPGE, ce type de formation n'étant pas proposé en Mayenne.

Peu de cursus universitaires sur place

L'offre universitaire réduite pousse la majorité des étudiants originaires de Mayenne à partir faire leurs études ailleurs. Sur les 1 380 jeunes dont les parents résident en Mayenne et qui sont inscrits en première

année d'université ou en école, 84 % étudiant en dehors du département. Ces départs sont plus élevés que dans le référentiel où ils concernent 82 % des étudiants. Les jeunes mayennais partent principalement à Angers (35 %), Le Mans et Rennes (13 %), puis Nantes (6 %). Ils y suivent des cursus absents de l'offre locale, comme les Langues, les Sciences fondamentales, la Santé (Première année commune aux études de santé, PACES) et la filière STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) (*figure 1*). Par ailleurs, 21 % d'entre eux suivent des formations pourtant présentes en Mayenne, ce qui peut indiquer que l'offre locale n'est pas suffisante, comme en Sciences Juridiques ou de Gestion.

Les trois quarts des 220 jeunes ayant trouvé un cursus universitaire ou en école dans le département dépendent de l'université du Mans. Ainsi, en premier lieu, 41 % des étudiants qui restent sont inscrits à l'Institut

universitaire de technologie (IUT) de Laval. Il propose quatre filières, dont la plus suivie est la Gestion. Ensuite, la faculté de Droit et Sciences Politiques du Mans propose un cursus de Sciences Juridiques à Laval, suivi par 33 % des étudiants qui restent en Mayenne. Le reste se répartit entre deux écoles d'ingénieurs de Mayenne (14 % des étudiants) et, enfin, l'Université catholique de l'Ouest, où les 12 % restant suivent des cursus en Sciences humaines et sociales.

Hausse des offres de formation locales pour les professions médicales et paramédicales

En lien avec les importants besoins du système de santé mayennais (*chapitre Santé, page 28*), l'offre de formation concernant les professions paramédicales, soins infirmiers et kinésithérapie, augmente dans le département. Entre 2015 et 2018, l'offre en soins infirmiers s'accroît de 30 % en effectifs scolarisés. En 2018, c'est un peu plus de 100 élèves qui sortent des deux instituts de formation, un à Laval et un à Mayenne. En 2018, pour la kinésithérapie, l'institut forme en quatre ans un peu moins de 40 diplômés.

Cette offre de formations locales incite les professionnels à s'installer sur place. Enfin, une centaine d'aides-soignants est formée chaque année dans le département. Les effectifs d'aides-soignants augmentent ces dernières années et de nombreux besoins de recrutement sont identifiés pour ce métier (*chapitre Marché de l'emploi, page 15*).

À la rentrée 2019, 35 places de première année commune aux études des professions de santé (PluriPASS appelée auparavant PACES) sont ouvertes à Laval, afin de favoriser les jeunes mayennais désireux de s'installer ensuite dans le département. Le concours, à l'issue de cette année, permet

1 Des cursus absents ou sous-dimensionnés en Mayenne, pour les universités et écoles supérieures

Répartition des étudiants originaires de la Mayenne selon les principales spécialités et leur lieu d'études en 2018 (en nombre)

Secteur disciplinaire	En étude hors de la Mayenne	En étude en Mayenne
Sciences de gestion	108	59
Pluri santé	104	//
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	96	//
Langues étrangères appliquées	70	//
Langues et littératures étrangères	68	//
Pluri sciences économiques et gestion	54	//
Histoire	53	17
Pluri sciences	48	//
Sciences juridiques	44	73
Psychologie, sciences cognitives	42	//
Arts	41	//
Sciences de l'information et la communication	39	18
Autres disciplines	391	39
Ensemble	1 158	220

Note : // absence de la filière en Mayenne.

Source : Rectorat des Pays de la Loire - 2018.

de poursuivre en médecine ou maïeutique (à Angers ou Nantes), en dentaire (à Nantes), mais aussi en kinésithérapie ou ergothérapie en Mayenne (à Laval ou à Mayenne). Cette première année ouvre aussi les portes de spécialités non médicales par équivalence.

Toutefois, cette augmentation de l'offre de formation ne suffit pas à combler le déficit en infirmiers et kinésithérapeutes. Les besoins sont importants et seront croissants, notamment avec le vieillissement de la population.

Apprentissage et contrats de professionnalisation : l'offre soutenue répond aux besoins de l'appareil productif

L'apprentissage et les contrats de professionnalisation se développent en Mayenne et apportent une réponse aux besoins de main-d'œuvre, notamment pour l'agro-alimentaire. Le nombre de Mayennais en apprentissage augmente de 22 % entre 2015 et 2018, passant de 2 040 apprentis à 2 500. Ils représentent 57 % des 4 370 élèves en voie scolaire professionnelle, du niveau CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou Bac. Ce dispositif est complété en 2016 par les contrats de professionnalisation avec 1 360 contrats signés en Mayenne en 2018.

En 2018, ces 3 860 personnes formées le sont pour 53 % au niveau bac ou plus, 35 % au niveau BEP (brevet d'études professionnelles) ou CAP. Le reste n'a pas suivi de formation diplômante (uniquement en contrat de professionnalisation).

Les filières les plus suivies sont le commerce et la vente, la transformation alimentaire, suivie par l'agriculture, en lien avec les spécificités économiques du département (*chapitre Économie, page 18*). Quelques 1 200 projets de recrutement non saisonniers sont recensés en 2020 pour ces deux derniers secteurs d'activités.

En Mayenne, les salariés sont plus diplômés que dans le référentiel et surqualifiés

Les Mayennais sont plus diplômés que dans le référentiel et les emplois y sont de nature moins qualifiée. Par conséquent, les salariés mayennais occupent plus fréquemment un emploi d'un niveau de qualification inférieur à leur diplôme.

En 2017, 16 % des actifs mayennais n'ont pas de diplôme contre 18 % dans le référentiel (14 % dans la région). Cette différence est plus marquée pour les générations les plus jeunes : 16 % des Mayennais âgés

entre 18 et 24 ans non scolarisés n'ont pas de diplôme (comme dans la région), contre 21 % dans le référentiel. Dans cette même classe d'âge, 59 % sont titulaires d'un bac ou plus, alors qu'ils sont 53 % dans le référentiel et 60 % dans les Pays de la Loire.

Combiné à un marché de l'emploi plutôt moins qualifié, cette caractéristique engendre une surqualification des salariés mayennais, surtout pour les plus jeunes. En effet, de nombreux Mayennais exercent un emploi d'un niveau de qualification inférieur à leur niveau de diplôme (*définition et sources*). En 2017, le taux de salariés surdiplômés est de 28 % en Mayenne, comme dans le référentiel et la région. La part de surdiplômés est plus élevée pour les salariés de moins de 25 ans : 43 % en Mayenne, contre 38 % dans le référentiel et 40 % dans les Pays de la Loire. Les jeunes mayennais qui souhaitent rester travailler dans le département ont donc plus de difficultés à trouver un emploi correspondant à leurs qualifications. Ce phénomène devrait perdurer, étant donné que les besoins de recrutement des employeurs mayennais portent principalement sur des métiers peu qualifiés. C'est un véritable frein à l'attractivité du département alors que les besoins de main-d'œuvre devraient augmenter. ■

Définition et sources

Le **niveau de diplôme** fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu dans le recensement de la population.

Afin d'étudier les filières suivies et les lieux d'études des jeunes originaires de Mayenne (et du référentiel), des fichiers ont été mis à disposition par le rectorat, dans le cadre de ce dossier. Ils ont pour sources principales les systèmes

d'information et les enquêtes statistiques du MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES (Ministère de l'Éducation Nationale).

L'outil Safran, développé par le Cariforef des Pays de la Loire à la demande de la région des Pays de la Loire et l'Académie de Nantes, a été mobilisé pour étudier les formations initiales et continues, scolaires et supérieures de la région.

Pour en savoir plus

- Ministère de l'Éducation Nationale *REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES 2018*, Édition 2018.
- Duquesnoy F., *L'apprentissage en Pays de la Loire*, Carif-Oref Pays de la Loire, septembre 2020.